

PARIS LE 10 AVRIL 1978

M. R. A. P.
Monsieur LEVY
120 rue Saint Denis
PARIS 2ème

Cher Ami,

Je réponds seulement aux préoccupations relatives au changement d'appellation du Mouvement. Je pense que la question est encore actuelle.

Je tiens tout d'abord à saluer la méthode adoptée, qui permet au débat sur la question de s'élargir.

On pourrait en effet dans un premier temps considérer qu'après tout le vote a été acquis au congrès, mais je comprends que devant la complexité du problème le partage sur la question, la nature des arguments échangés, la direction du MRAP ait souhaité que ce débat se poursuive.

Il s'agit là à mon sens d'une conception de la démocratie qui ne peut être que féconde.

J'en viens maintenant au fond de la question et je dois te dire qu'avant de formuler un avis j'ai beaucoup balancé.

Les arguments présentés par toi-même dans le rapport du Bureau National sont tout à fait intéressants et justes. Cependant la thèse opposée présentée par Laure FRESNAU retient également l'attention et notamment lorsqu'elle dit : "changer un sigle, ce n'est pas le choisir".

Et il est bien vrai qu'une décision comme celle que nous sommes amenés à prendre ne peut l'être historiquement et si dans l'absolu rien ne peut être opposé aux arguments présentés en faveur du changement il n'en va pas de même si nous nous situons bien aujourd'hui.

Voilà ce qu'a été mon premier sentiment.

SUR RENDEZ-VOUS : 331-37-36
331-21-03

Cependant je n'ai pas voulu écrire avant d'avoir pris quelques avis dans mon entourage auprès d'amis très avertis des problèmes du MRAP, et finalement j'ai constaté qu'ils avaient la même réaction que moi : supprimer du titre aujourd'hui la mention Antisémisme "risque d'être mal compris, même si ce changement a pour lui la logique. On ne peut faire abstraction de la subjectivité.

En conséquence je me prononce pour le maintien de la mention "Antisémisme" dans le titre, en ajoutant que je ne vois pas ce qui peut s'opposer à l'adjonction de la mention "Amitié entre les Peuples" qui me paraît tout à fait souhaitable.

Je te prie de croire, Cher Ami, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ROGER MARIA

5, Rue Rollin, 75005 Paris
Tél. 326-84-29

Paris, le 2 mars 1978

Mon cher Albert,

Ne crois pas que
j'y mets de la mauvaise
volonté, mais c'est un
fait que, ce samedi 10
juin exactement, j'embar-
que à Marseille pour
la Croisière annuelle de
la Déportation et de l'Amitié.
550 anciens déportés et
familles pour huit jours
en mer, avec escales à
Ajaccio, Syracuse et Smyrne.
Je regrette donc de

ne pourrais participer
aux travaux de cette
journée d'études, d'au-
tant plus que j'aurais
assurément eu l'occasion
d'intervenir sur de
telles questions.

Mais aux approches
de début juin, j'écrirai
sans doute une
contribution écrite, sur
je ne sais quel point
précis, que quelqu'un
pourra lire à ma place et
me mentionnant parmi
les excusés.

Bien à toi, fratres-
nellement.

Rofalmaria.

P.S. - Je profite de l'occasion pour
te dire que je suis d'accord avec ceux
qui proposent et acceptent la nouvelle
désignation du MRAP.

A la condition impérative que ce vote n'entraînera aucune scission à l'intérieur du M.R.A.P.

Vote 1

1. Approuvez-vous le remplacement du titre actuel du m.r.a.p. par : MOUVEMENT CONTRE LE RACISME et pour l'amitié entre les Peuples ?
2. Proposez-vous un autre titre (en tenant compte de la nécessité de maintenir les initiales M.R.A.P.)?
3. Approuvez-vous la nouvelle rédaction suivante des articles 3 et 4 des statuts du m.r.a.p. (Eventuellement, proposez vos corrections) :

Article 3

L'Association a pour objet de faire disparaître le racisme, c'est-à-dire toutes discriminations, exclusions, restrictions ou préférences, injures, diffamations, provocations à la haine ou aux violences à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Le m.r.a.p. entend ainsi assurer à tout Homme sans distinction, la reconnaissance et l'exercice de ses droits et de ses libertés, le respect de sa dignité, dans des conditions d'égalité en quelques domaines et en quelques lieux que ce soit.

Il entend favoriser la connaissance mutuelle, la compréhension et l'amitié entre les hommes d'origines différentes, comme entre tous les peuples, afin d'assurer la paix mondiale.

Article 4

Le m.r.a.p. met en application tous les moyens légaux d'action pouvant concourir à la réalisation de ces objectifs, dans l'esprit de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, notamment par :

- des campagnes et des appels à l'opinion publique contre les actes racistes, et pour la mise hors la loi des groupes et des individus qui en sont les auteurs ;
- des recours aux juridictions compétentes pour sanctionner pénalement, civilement et sur le plan du droit administratif lesdits auteurs, notamment dans le cadre de la Loi relative à la lutte contre le racisme, du 1er juillet 1972;
- l'aide morale et matérielle aux victimes du racisme, notamment en leur prêtant tout le concours juridique nécessaire en application de cette même Loi ;
- des initiatives culturelles et d'information en vue de susciter un civisme antiraciste;
- des pétitions et propositions de lois adressées aux pouvoirs publics ;
- des manifestations, démonstrations et cérémonies publiques ;
- l'attribution de distinctions, récompenses ou prix, aux personnes ayant contribué efficacement à la lutte contre le racisme;
- le soutien aux éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, s'employant à leur inculquer le respect de la personne humaine et le civisme antiraciste.

Ajaccio le 23 102/78

Chers Amis,

Les militants du comité local réunis le 21 février ont approuvé la décision du dernier congrès au sujet du changement de l'appellation du mouvement et sont convaincus de la justesse d'une telle mesure.

fait

Le comité désire recevoir 25 exemplaires du document : "Pour une France sans racisme"⁴⁷ et se charge de les faire parvenir aux candidats du département de la Corse-Sud et dans la mesure du possible à ceux de la Corse du Nord (Bastia).

Recevez, chers amis, nos salutations amicales.

Pour le comité local



Depuis la parution du n° 359 de droit et liberté, je veux vous écrire sur un point en préparation du Congrès. C'est le changement de nom de notre Mouvement.

J'approuve tout à fait la proposition : "Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples".

Au dossier, permettez-moi d'apporter mes arguments personnels: quand dès, ou peu après sa création, je crois, j'ai adhéré au m.r.a.p., j'avais hésité entre la LICA et le m.r.a.p.

Le "I" de la LICA ne plaisait et je craignais le m.r.a.p. trop replié sur la France.

Mais bien qu'étant "de pure race juive" (selon l'expression nazie), déjà j'étais contre la restriction au seul "antisémitisme" et pour le "contre le racisme".

Votre proposition, élargissant l'objectif annoncé du Mouvement (en fait déjà assuré) et ne supprimant rien (comme vous l'écrivez à peu près) "antiracisme" englobe "anti-antisémitisme" me semble tout à fait satisfaisante.

J'ajoute que quand je fais connaître le m.r.a.p., je me heurte parfois à un: "c'est bien compliqué: contre racisme antisémitisme et pour la Paix"... quelqu'un m'a dit "le mouvement est-il contre la Paix". Cette ambiguïté serait ainsi levée. Et ici encore "l'amitié entre les peuples" englobe "La Paix".

Docteur Denise BRILLE
75012 PARIS.